

15.0 ÉTIQUETTE DE SEMENCE

Cette semence a été traitée avec DuPont™ LUMIPOSA™, un traitement des semences destiné au colza d'hiver pour la réduction des dommages causés aux semis par les attaques prématurées de différents nuisibles broyeurs et nuisibles du sol.

15.1 Étiquette de semence générale, suite aux recommandations de l'ESA pour l'étiquetage d'usage sûr

La protection de ces semences est effectuée conformément à une norme de qualité industrielle convenue. Pour votre propre sécurité et pour protéger l'environnement, les précautions suivantes doivent être observées :

En général

N'utilisez pas de semence traitée pour la consommation de l'homme, des animaux ou à des fins de traitement.

Gardez hors de portée des enfants, du bétail et de la faune. Manipulez soigneusement les paquets de semences.

Évitez tout contact avec la peau et l'appareil respiratoire et portez un équipement de protection approprié lors de la manipulation des semences et du nettoyage de l'équipement.

Lavez les mains et la peau exposée avant de manger et après le travail.

Retirez les déversements de semences. Gardez les semences traitées loin de toute eau de surface.

Avant l'ensemencement

Lors de l'ouverture des sacs de semences et lors du remplissage ou du vidage du semoir, évitez toute exposition à la poussière.

Évitez tout transfert de poussière du sac de semences au semoir.

Ne traitez pas les semences précédemment traitées avec des produits supplémentaires.

Lors de l'ensemencement à l'extérieur

Lors de l'utilisation d'un semoir pneumatique, la poussière des semences traitées doit être dirigée vers la surface du sol ou dans le sol via des déflecteurs.

Ensemencez au débit de distribution recommandé. Pour protéger les oiseaux et les mammifères, les semences traitées doivent être recouvertes de terre, également en fin de rang.

Après l'ensemencement

Ne laissez pas les sacs vides ou le reste de semences traitées dans l'environnement. Mettez-les au rebut conformément à la législation locale.

Assurez-vous que le reste de semences traitées est remplacé dans les sacs d'origine et n'utilisez pas de sacs de semences vides à d'autres fins.

15.2 Conditions d'étiquetage spécifiques des semences traitées avec LUMIPOSA™

15.2.1 Gestion des résistances

LUMIPOSA™ contient du cyantraniliprole, un insecticide de type diamide anthranilique, classé comme un insecticide de groupe 28 (modulateurs de récepteurs de ryanodine – diamides) par l'IRAC.

Une utilisation répétée et exclusive de LUMIPOSA™ peut conduire à la formation de souches d'insectes résistantes dans certaines cultures. Certains insectes sont connus pour développer une résistance aux produits utilisés de manière répétée à des fins de contrôle. Étant donné que le développement d'une résistance ne peut pas être prédit, ce produit peut être utilisé dans le cadre de stratégies de gestion des résistances établies pour la zone d'utilisation. Ces stratégies peuvent inclure l'incorporation de pratiques de contrôle agricoles et biologiques, l'alternance d'insecticides de différentes classes de mode d'action sur des générations successives et le ciblage de l'étape de vie la plus vulnérable. Contactez les autorités agricoles locales ou régionales pour plus de détails, et suivez les directives recommandées par l'IRAC pour l'utilisation des insecticides de type modulateur de récepteur de ryanodine – diamide (<http://www.ircac-online.org>).

Les meilleures pratiques de gestion des résistances des insecticides du groupe 28 incluent :

- Évitez d'utiliser le même mode d'action (même groupe de la classification IRAC) sur des générations successives d'insectes nuisibles.

- Si vous incluez le traitement de semences avec LUMIPOSA™, ne dépassez pas deux applications de cyantraniliprole ou d'autres produits du groupe 28 par génération sur la même espèce d'insecte sur une culture ou sur une période de 30 jours (comptez la date de plantation comme le jour 1 si vous utilisez une semence traitée).
- L'application pour la génération suivante des nuisibles cibles doit être effectuée avec un produit efficace ayant un mode d'action différent (n'appartenant pas au groupe 28 des insecticides).
- Ciblez les stades de vie de l'insecte les plus vulnérables, si possible.
- Surveillez les populations d'insectes pour vérifier l'efficacité du produit.

Si une résistance à ce produit se développe dans votre région, ce produit, ou d'autres produits présentant un mode d'action similaire, peuvent ne pas fournir le contrôle approprié. Si de mauvaises performances ne peuvent pas être attribuées à une application inappropriée ou à des conditions météorologiques extrêmes, il se peut qu'une souche d'insectes résistante soit présente. Si vous rencontrez des difficultés avec le contrôle et si une résistance peut en être une cause raisonnable, contactez immédiatement votre représentant d'entreprise local ou votre conseiller agricole pour connaître la meilleure méthode de contrôle alternative dans votre région.

Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site Web de l'IRAC.

15.2.2 Précautions pour les semences traitées

ENTERREZ OU RETIREZ LES DÉVERSEMENTS

DANGEREUX POUR LES OISEAUX, LE GIBIER ET LE RESTE DE LA FAUNE. Les semences traitées ne doivent pas être laissées sur la surface du sol. Enterrez ou retirez les déversements.

N'APPLIQUEZ PAS DE SEMENCES TRAITÉES COMME UN ENGRAIS SOLIDE, MAIS À L'AIDE D'UN SEMOIR

15.2.3 Instructions d'utilisation des semences traitées

Perçage

Vérifiez le calibrage de la perceuse avant de percer chaque lot de semences, pour garantir une vitesse de perçage appropriée. La densité de plantation maximale est de 500 000 semences/hectare. Ajustez la densité de plantation maximale en fonction du pays : Union européenne : 500 000 semences par hectare.

Assurez-vous que le matériel de plantation fonctionne correctement conformément aux spécifications du fabricant pour minimiser l'abrasion de l'enveloppe de la graine lors de la plantation, afin de réduire la poussière qui peut être emportée vers les cultures et mauvaises herbes en fleur.

Évitez les déversements de semences sur la surface du sol.

Préparez un lit de semence ferme et uniforme. Lors du perçage, suivez les bonnes pratiques agricoles et assurez-vous que la semence est bien recouverte et qu'aucune semence n'est laissée sur la surface du sol. LUMIPOSA™ n'est pas connu pour avoir des effets secondaires sur la germination des semences ou sur l'émergence des cultures, mais une semence de mauvaise qualité ou de mauvaises conditions de lit de semence (lits de semence saturés d'eau, limités, floconneux ou non uniformes) peuvent différer l'émergence et/ou entraîner une faible implantation. De même, évitez un perçage profond ou superficiel qui risque d'affecter l'implantation des cultures et de réduire le niveau de contrôle des nuisibles.

Stockage

Les semences traitées doivent être stockées dans un environnement frais, sec et aéré. Évitez toute exposition prolongée à une température supérieure à 40 °C et ne soumettez pas les semences à des températures inférieures à 0 °C. Idéalement, les semences traitées doivent être utilisées au cours de la saison de traitement. Il n'est pas recommandé de stocker des semences traitées avec LUMIPOSA™ au-delà de 18 mois.

Déversements de semences

En cas de déversement de semences, nettoyez et remettez autant que possible dans le sac de semences correspondant et réutilisez. Enterrez ou retirez entièrement le reste.

Échec de cultures/Cultures suivantes

Aucune restriction. Toutes les cultures de rotation peuvent être plantées immédiatement après la dernière application. La nouvelle plantation peut avoir lieu immédiatement après l'échec de la culture.

15.2.4 Nuisibles contrôlés

LUMIPOSA™ est recommandé pour la réduction des dommages associés aux attaques prématurées des insectes nuisibles mentionnés ci-dessous, lors de l'implantation des cultures. Des pulvérisations de suivi peuvent être nécessaires.

Colza d'hiver

Nuisibles contrôlés : *Phyllotreta* sp., *Psylliodes chrysocephala*, *Delia radicum* et *Athalia rosae* L.